

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Compte-tenu du départ par voie de mutation de la secrétaire de mairie actuellement en poste à la mairie de Entringe,

M. DEWILDE, Adjoint au Maire, propose à l'assemblée la création d'un emploi de Rédacteur à temps complet pour assurer le secrétariat de mairie à compter du 30 mai 2016.

Cet emploi pourra être pourvu par un fonctionnaire de catégorie B de la filière administrative, au grade de Rédacteur.

Si l'emploi ne peut être pourvu par un fonctionnaire, les fonctions peuvent être exercées par un agent contractuel dont les fonctions relèveront de la catégorie C dans les conditions fixées par l'article 3-2 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984. Sa rémunération sera calculée par référence à la grille indiciaire correspondant au grade de Rédacteur.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DECIDE :

- d'adopter la proposition de l'Adjoint au Maire,
- de modifier ainsi le tableau des emplois,
- d'inscrire au budget 2016 les crédits correspondants.

N°44-2016 – SUPPRESSION DE POSTE

M. DEWILDE, Adjoint au Maire informe l'assemblée qu'il appartient à l'organe délibérant de la collectivité de décider de la suppression d'emploi.

En effet, la délibération n°04-2016 créait un poste d'adjoint technique 1^{ère} classe, or il s'avère que pour le bonne continuité du service, seul un poste d'adjoint technique 2^{ème} classe est nécessaire.

VU la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires ;

VU la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment les articles 97 et 97 bis ;

Après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, **DECIDE** de supprimer le poste d'adjoint technique 1^{ère} classe.

N°45-2016 – REPARATION DU TERRAIN DE TENNIS – DEMANDE DE SUBVENTION

M. DEWILDE, Adjoint au Maire informe l'assemblée que les terrains de tennis ont été remis en état et propose de charger le Maire de demander une aide financière à la CCCE.

Après avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, **AUTORISE** le Maire à solliciter la CCCE pour l'octroi d'une aide financière au titre des fonds de concours.

N°46-2016 – SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS CARITATIVES

Mme HAGEN, Adjointe au Maire, présente les demandes de subventions de différentes associations caritatives et propose de verser les montants suivants :

AFAD	80 €
APOLO J	80 €
PREVENTION ROUTIERE	80 €
FNATH	80 €
SECOURS POPULAIRE	80 €
VMEH	80 €
RAFAEL	100 €

MISSION LOCALE 533 €

Après avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, **ACCEPTE** le versement de ces subventions.

N°47-2016 – RENOUELEMENT CONTRAT GAZ

M. FRANIATTE, Adjoint au Maire, rappelle qu'en 1990, un contrat de concession pour la distribution publique de gaz a été signé pour une durée de 30 ans entre la commune et Gaz de France.

Conformément aux lois du 9 août 2004 et du 7 décembre 2006, relatives à l'organisation du secteur de l'énergie et des entreprises électriques et gazières, les droits et devoirs des contrats de concession de gaz ont été transférés à GrDF (Gaz réseau Distribution France) société filiale de distribution de gaz naturel en France.

Le contrat arrivant bientôt à échéance, GrDF propose de le renouveler pour tenir compte du nouveau cadre réglementaire.

Le nouveau contrat précise les conditions d'exécution des travaux d'extension de réseau et des branchements, la qualité du gaz distribué, les principes généraux de l'accès au réseau et les modalités de contrôle de la concession.

Il est également prévu que GrDF verse à la commune, chaque année, une redevance de concession pour un montant qui s'élève à 1 170 € environ.

Après avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, **AUTORISE** le Maire à renouveler le contrat de concession pour la distribution publique de gaz avec GrDF.

DIVERS

Ecole de musique : L'association EMA (Entrange Music Actuelle) est en cours de création à Entrange. La commune a été sollicitée pour accueillir cette école. L'ensemble des élus a émis un accueil favorable à cette initiative.

Session close et séance levée à 21h20

Délibérations prises : n°41-2016 à n°47-2016

BACH Jean-Marie		FRANIATTE Éric	
BARBE Jérôme		GOMES-PICART Sandra	<i>Procuration à Mme HAZOTTE</i>
BASSAN Astrid	<i>Absente excusée</i>	HAGEN Claudine	
BERTOLOTTI Marie		HAZOTTE Lydia	
CORNIQUET Yannick	<i>Procuration à M. FRANIATTE</i>	HERGAT Michel	<i>Procuration à M. DEWILDE</i>
DEWILDE Éric		TONNELIER Jérôme	<i>Procuration à Mme FEUVRIER</i>
DROUARD Michel		WOLTER Carole	
FEUVRIER Alieth			